



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi trois octobre à dix-huit heures cinquante minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. RENE-CORAIL Arnaud.

Présents :

M. le Maire, RENE-CORAIL Arnaud

Mmes : GUILLOIS Denise, ROUVEL Marthe, ACCUS-ADAINÉ Nadia, GRAT Nathalie, PINVILLE Myriam, BOULET Carole, RAGOO Maryse, CHRISTOPHE-HAYOT Gina, MOUCLE épouse HENDERSON Christelle
MM. : RENE-CORAIL Robert, PAIN Serge, BRELEUR Daniel, PADRA Jérôme, JAIR Antonio, SAINTE-ROSE Serge

Membres absents ayant donné procuration :

M. JEAN-ALPHONSE Clément à M. RENE-CORAIL Arnaud
Mme HIERSO Valérie à M. RENE-CORAIL Robert
M. GALY René à Mme GUILLOIS Denise
Mme ARTIGOT Ghislaine à M. PAIN Serge
M. ALTIUS Adrien à M. SAINTE-ROSE Serge
Mme MAIKOOUVA Marlène à Mme MOUCLE épouse HENDERSON Christelle

Absents excusés :

MM. JEAN-ALPHONSE Clément, GALY René, ALTIUS Adrien
Mmes HIERSO Valérie, ARTIGOT Ghislaine, SAINT-AIME Danielle, MAIKOOUVA Marlène

Absents :

Mmes : PINVILLE Josiane, HABRAN Annette,
MM. : HABRAN Willy, CLUZEL Alexandre, MOSTOR Jean-Luc, YANG-TING Joé

Début de séance : 18h 50min

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 16 présents, 6 procurations, 7 absents excusés et 6 absents. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

M. RENE-CORAIL Robert est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire remercie les élus de leur présence et rappelle les points à l'ordre du jour.

- 1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019**
- 2) AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET L'EPFL DU 15 MARS 2013 (EX KALENDA)**
- 3) CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT A LA POINTE DU BOUT**
- 4) RESILIATION DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA FOURNITURE EN ENERGIE ELECTRIQUE**
- 5) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE LA VILLE DE TROIS-ILETS ET MME OULMA MARLENE**
- 6) RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ARRIVEES A TERME DE : M. DENIS VILO – MME YVELISE ROOKUAH M. EDDY LUCENAY ET MME JIHANNE BARDOUX**
- 7) APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES »**
- 8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 9) DECISION MODIFICATIVE N° 01/2019**
- 10) CONGRES DES MAIRES**
- 11) INFOS MAPA**
- 12) QUESTIONS DIVERSES**

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Maire propose aux élus d'accepter une modification dans le déroulement de la séance en permettant la présentation en début de séance des 4èmes Florales Internationales de la Martinique par MM. BOUTRIN Louis et VILLERONCE Johan respectivement Président et DGS du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM), Mme NESTORET Malika chargée de communication du PNRM, Mmes THOMIS Estella et ALEXIS Naomi représentant l'AMO retenu par le parc pour porter ce projet.

PRESENTATION DU PROJET DES 4èmes FLORALIES INTERNATIONALES DE LA MARTINIQUE

Le Maire salue l'assemblée et introduit le sujet.

Les 4èmes Florales Internationales de la Martinique auront lieu du 6 au 15 décembre 2019 au Parc des Florales de Trois-Ilets.

La ville étant membre de la manifestation, le président du PNRM a souhaité en faire la présentation aux élus du conseil municipal, proposition qui a été acceptée avec plaisir.

Il passe la parole à M. BOUTRIN pour sa présentation

Les organisateurs de cette manifestation sont la CTM avec comme portage le PNRM, les partenaires privés et/ou publics, le Comité Martiniquais du Tourisme et la ville de Trois-Ilets que le parc a eu dès le départ la volonté d'associer au projet.

Déroulement de la manifestation

La manifestation se déroulera du 06 au 15 décembre 2019, avec comme thématique « La Martinique Terre de biodiversités ».

Le 06 décembre, la Maison de la Canne accueillera les personnalités invitées pour la cérémonie d'ouverture.

Le grand public sera lui accueilli du 7 au 15 décembre, soit deux semaines sur deux week-ends.

Le musée de la Pagerie sera mis à disposition pour l'accueil des journalistes et des expositions.

Le Parc des Florales sera réservé aux expositions de jardins et de stands d'horticulture florale. On espère avoir 2 000 m² de jardins couverts et 3 000 m² de jardins extérieurs sur 4 ha, en récupérant une partie du Golf située juste à coté de l'entrée. On prévoit 18 parcelles, 22 stands et un village commercial qui accueillera un certain nombre de restaurateurs ainsi que des stands dédiés à la filière d'horticulture florale dont le développement est l'un des objectifs de cette manifestation.

Des manifestations musicales, du théâtre et la danse seront aussi au programme.

Sécurité et transports

Pour gérer le flux du public attendu, le PNRM étudie avec Martinique Transports les possibilités de mettre en place d'une part une navette maritime entre Fort de France et le bourg de Trois-Ilets et éventuellement entre Fort-de-France et Vatable, et d'autre part une navette entre le bourg ou Vatable et les Floralias.

D'autres dessertes maritimes seront aussi étudiées dans le but d'atténuer les flux sur le réseau routier.

Sur ce point, les véhicules individuels seront accueillis dans des parkings situés à MOPOU à Rivière-Salée, à Château Gaillard et à Vatable. Sur le bourg l'objectif sera de retenir ceux qui viennent des Anses d'Arlet pour qu'on n'ait pas à gérer ces flux dans le périmètre de la manifestation.

En accord avec M. le Maire, des réunions de préparation seront bientôt organisées.

Communication

Sur le plan de la communication, un certain nombre de propositions alléchantes mais couteuses sont déjà à l'étude. Mais rien n'est encore définitif, car il s'agit de ne pas tomber dans l'excès.

Budget

Le budget de la manifestation est de 750 000 €, constitué comme suit :

- 200 000 € de subvention allouée au Parc Naturel par la CTM.
- 250 000 € de recettes attendues : 50 000 visiteurs prévus pour un cout d'entrée fixé à 5 € par le comité de pilotage dont fait partie le maire.
- et les 250 000 € restant pour boucler le budget sont attendus des partenaires, essentiellement privés.

Cette manifestation entre dans le cadre d'un programme plus vaste qui devrait être bénéfique à l'ensemble de la Martinique, et plus particulièrement à la ville de Trois-Ilets.

La CTM projette en effet de rénover le Parc des Floralias actuellement laissé à l'abandon avec de gros problèmes de drainage. Il sera à terme réaménagé avec des installations et un aménagement floral pérennes.

Cet investissement estimé à 1 400 000 € poursuit plusieurs objectifs.

1/ L'idée est de faire du Parc des Floralias un lieu d'attractivité du tourisme dans le sud qui accueillera ceux qui veulent opter pour la proximité.

2/ Il s'agit aussi de favoriser le développement de la filière d'horticulture florale puisque nous consommons en effet 1 000t/an de fleurs contre une production de 180t.

A titre d'information, la région des Pays de Loire est la première région d'horticulture florale de France avec plus de 3 000 emplois.

Cette filière génère donc des flux financiers et économiques qui méritent donc une attention particulière.

3/ La CTM présente la candidature de la Martinique pour l'inscription des aires forestières et volcaniques de la Montagne Pelée et des Pythons du Nord au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Quand un site est classé patrimoine mondial de l'Unesco, c'est généralement entre 40 et 60 % d'augmentation du nombre de visiteurs.

Nous recevons actuellement 1 million de visiteurs en Martinique et nous espérons donc en recevoir 1 400 000 à terme.

Suite au changement du règlement, une seule candidature par État membre de l'Unesco est maintenant autorisée. Le Président de la République a jusqu'au 31 janvier 2020 pour déposer la candidature de la France.

Le 22 de ce mois le Préfet, le Président du Parc et une délégation iront présenter le dossier final de la Martinique.

Nous sommes en concurrence avec les sites de Nîmes et de Nice. Si notre candidature est retenue, nous aurons 18 mois pour convaincre les instances internationales de la pertinence de notre dossier.

Nous recevrons aussi des délégations étrangères parmi lesquelles certaines font partie du jury du patrimoine mondial de l'UNESCO.

4/ Nous sommes en discussion avec le comité d'organisation des floralies de Nantes pour que la manifestation « Naturia », spectacle conçu autour des questions d'environnement et d'horticulture florale, soit domiciliée en Martinique.

A l'issue de cette présentation, le Maire reprend la parole et confirme l'organisation à venir des réunions de préparation, notamment avec la police municipale qui devra comme d'habitude gérer le flux de visiteurs. A ce sujet, ceux qui viennent des Anses d'Arlet vont se retrouver soit sur l'Anse à l'Ane soit sur l'entrée de l'Anse Mitan.

Il laisse ensuite la parole aux élus pour leurs éventuelles questions.

Cette présentation, bien accueillie par ces derniers, notamment pour ses possibles retombées économiques sur la commune, a fait l'objet de quelques questions.

Madame ADAINE se fait l'écho des commerçants de Trois-Ilets qui souhaitent connaître les conditions dans lesquelles des stands pourraient leur être attribués.

Madame ROUVEL souhaite savoir d'une part ce que la CTM attend de la ville relativement au budget présenté, d'autre part ce qui est prévu dans le cadre de la pérennisation des activités dans le parc des floralies, et voudrait enfin connaître la liste des pays participants.

Monsieur VILLERONCE répond que pour permettre à tout le monde de participer à la manifestation, le comité de pilotage a récemment validé une cotisation symbolique de 100 € pour l'ensemble de l'événement. Il y aura bien entendu un cahier des charges à respecter car ce qui sera vendu devra tourner autour des fleurs. Il invite d'ores et déjà la ville à renvoyer vers le Parc les éventuelles demandes déjà formulées afin que le cahier des charges leur soit remis.

Pour les exposants des petits jardins ce sera gratuit. Cependant, en raison du nombre limité de stands, les candidats devront faire un descriptif de ce qu'ils veulent présenter, et un choix sera fait en fonction des projets et de l'engagement des candidats.

Pour ce qui concerne les restaurateurs, un appel à manifestation d'intérêt sera bientôt diffusé avec un cahier des charges, et là aussi un choix sera fait en fonction des prestations proposées.

Monsieur BOUTRIN insiste sur la volonté du PNRM de travailler dans la proximité et donner la priorité aux iléens. Il invite à son tour la ville à entrer en contact avec le DGS du PNRM dès lundi si elle dispose déjà de la liste des restaurateurs et exposants.

Le Maire tient à ce qu'il soit précisé qu'il ne sera pas possible d'installer des roulottes tout au long de la route, pour des raisons d'hygiène, de sécurité et surtout parce qu'il s'agit d'une manifestation internationale. Il espère que les trois ou quatre horticulteurs de la ville feront acte de candidature voire de plantation.

S'agissant de la participation financière de la ville, le président du PNRM explique que le budget présenté ne tient pas compte du travail des agents de la CTM et de la ville de Trois-Ilets (police municipale, services techniques et autres) qui représente cependant un coût énorme masqué. Il conviendrait d'évaluer et d'afficher ces apports en nature de la ville pour que l'on soit conforme à la réalité des dépenses.

Pour ce qui est de la pérennisation des activités, l'objectif est que le site, qui sera réaménagé avec des plantations pérennes, soit ouvert au public avec des entrées payantes. Il y aura des emplois pérennes et on fera le choix de la proximité en donnant la priorité aux jardiniers ou horticulteurs iléens.

De plus, nous nous inscrivons avec la ville de Nantes dans le calendrier des Floralies Internationales qui voudrait qu'on puisse organiser les floralies tous les 5 ans. On est donc parti dans le long terme de manière à ce que dans 5 ans on puisse organiser à nouveau des floralies internationales et voir si on arrive à augmenter l'ampleur de la manifestation.

Quant aux pays invités, sur une vingtaine d'invitations nous avons déjà une dizaine de réponses provenant du Népal, du Qatar, de Nantes, de l'Italie, des pays de la caraïbe. On espère avoir la réponse du Japon, ainsi que celle de Mme OBAMA sollicitée pour être la marraine de la manifestation.

En fin de présentation, le Président du PNRM remercie le Maire et les conseillers municipaux. Il rappelle la nécessité de convenir d'une date pour les réunions de travail aux Trois-Ilets, si possible le même jour, avec les équipes de la CTM et de Martinique Transports.

Suite au départ des invités, Mme GRAT intervient pour informer l'assemblée du passage du jury du label « Villes et villages fleuris », les élus du conseil n'ayant pu en être informés faute de temps et d'organisation. Cette visite de 2 heures a eu lieu le 01 octobre aux cotés de la DST et des agents en charge du fleurissement des différents sites fleuris et espaces verts aménagés de la ville.

Le jury a été agréablement surpris. Il a eu des coups de cœur pour les ronds-points, le jardin partagé et surtout pour l'entrée du bourg avec les deux massifs au niveau de Magasin Zéline.

Il n'y avait pas de fleurs, mais nous restons optimistes car le jury a tenu compte du fait que ce n'était pas la saison des fleurs.

Les résultats sont attendus pour le mois de décembre et la cérémonie de remise des récompenses sera organisée pendant les floralies internationales. La ville disposera en temps utile de tous les éléments de communication.

Des propositions ont été faites par les membres de la commission fleurissement. L'idée n'est pas de surcharger tous les ronds points avec des fleurs, car dans le cadre du label « Villes et Villages fleuris », on prend en compte l'aménagement floral et l'aménagement des espaces verts sans pour autant qu'il y ait des fleurs.

Retour à l'ordre du jour du conseil

Suite à cette intervention, la séance du conseil reprend son cours normal et le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Avant que soit abordé le premier point, Monsieur PAIN, arrivé en retard, formule le souhait de connaître l'identité des personnes ayant la responsabilité des aménagements floraux des giratoires, suite à cette information du passage du jury du label « Villes et villages fleuris ».

Le Maire clarifie la situation en expliquant que tout ce qui est fleuri sur le territoire de la ville, y compris la pelouse du stade, est présenté au concours des villes fleuries, sans qu'aucune action ne soit attribuée aux services techniques ou au service culturel.

Les services techniques interviennent sur des points précis, comme cela a été aussi le cas pour l'Espace Sud.

Les aménagements de ronds-points sont l'affaire de la commission culture.

La société privée BELIARD, dans le cadre de son marché, assure tout le fleurissement à l'entrée de Vatable, l'entretien de la ville et des ronds points sauf celui de Citron.

Le reste des aménagements est réalisé par l'équipe florale et espaces verts de la commune.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

Le Maire rappelle les points traités lors du dernier conseil municipal et invite les élus présent à ce conseil à exprimer leurs observations, objections et autres avant de soumettre le PV à leur approbation.

En l'absence d'objection ou de remarque, le PV du conseil municipal du 18 juillet 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET L'EPFL DU 15 MARS 2013 (EX KALENDA)

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

En 2013, nous avons convenu d'un portage avec l'Etablissement Public Foncier Local.

Le premier dossier d'appel à manifestation d'intérêt n'ayant pas abouti sur le plan financier avec l'investisseur retenu, un nouvel appel a été lancé par l'intermédiaire de l'EPFL directement et arrive à échéance le 8 octobre 2019 à midi.

Nous saurons alors combien des entreprises qui ont relevé des dossiers les auront effectivement déposés.

Dans le financement du portage il y a eu la part communale, la part de la région et l'apport de l'EPFL. Pour l'instant nous payons les intérêts sur cette transaction. Par la suite, le tout sera en principe vendu et la ville sera remboursée de ses dépenses, on espère en totalité.

Sans question ni remarque sur cet avenant à signer pour poursuivre et payer des intérêts, le Maire le soumet à l'avis de l'assemblée qui vote sa signature à l'unanimité.

3) CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT A LA POINTE DU BOUT

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Lors de deux ou trois conseils municipaux, nous avons adopté l'option de la zone bleue qui avait été mise en place dans un premier temps, à la demande de certains commerçants, pour une durée d'une heure.

Une nouvelle délibération avait été prise pour porter la durée à 1h30.

Mais dans la mesure où il n'y a plus d'horodateur ni de recettes pour le stationnement, la régie de recettes correspondante devient sans objet. Il faut donc d'une délibération du conseil municipal pour prononcer sa clôture ainsi que la fin des fonctions du régisseur et du mandataire qui en avaient la responsabilité, à savoir respectivement Madame OURMIAH et Monsieur NACITAS.

En l'absence de question, le Maire soumet le rapport aux membres du conseil municipal qui votent à l'unanimité la clôture de la régie de recettes et l'annulation des fonctions du régisseur et du mandataire.

4) RESILIATION DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA FOURNITURE EN ENERGIE ELECTRIQUE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

EDF a proposé aux communes le fait de prélèvements mensuels, soit 25 000 € pour la ville, avec en fin d'année un bilan annuel de consommation électrique de la ville.

Contrairement à ce qui se passe en France métropolitaine, entre la DGFIP Martinique, EDF et les communes cela se passe mal, EDF n'étant pas en mesure de fournir ce bilan au 31 décembre 2018.

Au vu de ces difficultés, à partir de 2019, comme cela a été le cas pour 2018, la ville recommencera à payer comme d'habitude sa consommation d'énergie électrique par prélèvement automatique, facture par facture, pour chaque compteur électrique de chaque immeuble.

L'éclairage public, pour lequel il y a un cumul par mois de l'ensemble des comptages d'éclairage public, n'est pas concerné.

Il convient donc maintenant d'autoriser le Maire à annuler cette convention qu'il avait été autorisé à signer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de la convention d'aménagement des conditions de paiement de la fourniture en énergie électrique de la ville.

5) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE LA VILLE DE TROIS-ILETS ET MADAME OULMA MARLENE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

S'agissant simplement du renouvellement de la convention, la présentation du dossier est assurée par le Maire et non par M. RENE-CORAIL Robert.

Aujourd'hui la redevance est de 182 € pour Madame OULMA Marlène. Nous allons donc appliquer à celle-ci le taux d'augmentation prévu par la convention, si le conseil municipal décide de la renouveler.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le renouvellement de la convention d'occupation temporaire d'un local communal à usage commercial entre la ville et Madame OULMA Marlène avec l'application du taux d'augmentation prévu.

6) RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ARRIVEES A TERME DE : M. DENIS VILO – MME YVELISE ROOKUAH, M. EDDY LUCENAY ET MME JIHANNE BARDOUX

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit ici de personnes qui ont construit sur le domaine public, propriété municipale pour ce qui concerne la plage de l'Anse à l'Ane.

Sont concernés :

- Mmes Jihanne BARDOUX, Yvelise ROOKUAH
- MM. Denis VILO, David MORELLON et Eddy LUCENAY

Leur situation est résumée dans le tableau ci-dessous.

Identité	Entreprise	Lieu implantation	Surface	Montant mensuel	Montant annuel	Date début convention	Date fin convention	observations
VILO Denis	Sasu DJV Tourisme	Plage de l'Anse à l'Ane	36.65 m2	23.95 €	287.40 €	01/03/2016	28/02/2019	Soldé
MORELLON David	Association Toccata	Maison pour tous Anse à l'Ane	18 m2	36.00 €	432.00 €	01/10/2016	30/09/2019	Soldé
ROOKUAH Yvelise	La case à Glaces	Plage de l'Anse à l'Ane	192.88 m2	322.88 €	3 874.56 €	01/03/2016	28/02/2019	Soldé
LUCENAY Eddy	Soleil Couchant	Anse Mitan	77 m2	57.75 €	693.00 €	01/03/2016	28/02/2019	Soldé
BARDOUX Jihanne		Plage de l'Anse Mitan	16.24 m2	12.18 €	146.16 €	01/03/2016	28/02/2019	Soldé

S'agissant de renouvellement au profit de commerçants, Toccata, association de musique, n'est pas concernée.

Mis au vote, le renouvellement de ces conventions d'autorisation d'occupation temporaire est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

7) APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit du nouveau plan de financement de la construction de l'équipement multi activités de la ville.

La participation de la ville augmente pour passer à 794 000 €, en raison de la baisse du taux de financement de la CTM (voir plan ci-dessous).

Organisme	Taux	Montant H.T.
UE	50,00 %	1 588 874,09 €
CTM	15,00 %	476 662,23 €
CAESM	10,00 %	317 774,82 €
COMMUNE	25,00 %	794 437,04 €
Total	100,00 %	3 177 748,18 €

Nous cherchons à baisser la participation communale en essayant d'avoir d'autres co-financeurs.

Si au fil de l'eau, jusqu'au démarrage des travaux, nous obtenons des subventions Etat / CAF, la part de l'Espace Sud et de la commune devrait diminuer.

Pour l'instant, nous devons renvoyer ce nouveau plan de financement pour obtenir des fonds européens.

Soumis à l'approbation des membres du conseil, ce nouveau plan de financement est adopté à l'unanimité moins une abstention.

8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Depuis le dernier conseil municipal, l'association l'Eveil a tenu son assemblée générale et transmis ses documents, comme c'est aussi le cas pour l'association LAREL BC. Il s'agit donc de se prononcer sur les propositions de la commission.

Subvention à l'Eveil

La Commission Sports a proposé d'attribuer comme l'an dernier 26 000 € contre 27 000 € demandés pour cette nouvelle saison.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 26 000 € à l'Eveil des Trois-Ilets pour la saison 2019/2020.

Subvention à LAREL BC

L'association demande 6000 € de subvention et la commission Sports a aussi proposé de reconduire le montant de l'année dernière, soit 5 000 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association LAREL Basketball Club pour la saison 2019/2020.

Remarque : il s'agit ici de subvention de fonctionnement. Les demandes exceptionnelles des associations pour sortie des jeunes ou autres, seront traitées par le conseil municipal dans le cadre de sorties spécifiques.

Subvention à l'association Zaï Band

Dans le cadre de « Vakans Bod Lanmè », nous avons fait jouer l'association Zaï Band qui sollicite pour cela une subvention de 2000 €, montant que la commission propose de lui accorder.

Monsieur RENE-CORAIL Robert souhaite savoir si cette prestation est une proposition de Zaï Band ou une demande de la ville, et fait remarquer l'absence de devis et de mise en concurrence ainsi que l'origine arlésienne de l'association.

Le Maire confirme qu'il s'agit bien d'une demande de la municipalité et assure que les musiciens de Zaï Band comme ceux de FMI ne sont pas rémunérés, ces deux groupes s'étant en effet engagés à acheter du matériel avec l'argent perçu. Nous leur donnons la possibilité de le faire et en contrepartie ils se sont engagés à réaliser une prestation.

Il conviendrait peut-être en effet de vérifier qu'ils respectent bien leurs engagements. Mais la commune a agi dans le cadre associatif et non dans le cadre d'un marché de la ville.

Nous avons l'habitude de payer le GUSO pour l'animatrice Madame CARBETY. Nous l'avons aussi fait pour d'autres groupes et nous l'aurions fait dans ce cas si besoin était.

C'est donc un double risque (Zaï Band et FMI) que le Maire a accepté de prendre. Il appelle tout élu qui saurait que des musiciens se font rémunérer à le faire savoir et il insiste sur le fait qu'il n'a aucun ami dans aucun groupe.

Mise au vote, la proposition de la commission d'accorder la subvention de 2 000 € à l'association Zaï Band, dans le cadre de « Vacances Bod Lanmè », est votée à l'unanimité par les membres du conseil.

Annulation de la subvention à l'association foyer Rural de Morne Carette

Les foulées du Sud ont été annulées cette année. L'octroi de l'aide de 800 € qui avait été accordée par la ville à l'association Foyer Rural de Morne Carette dans le cadre de cette manifestation doit être annulé.

Sans remarque ni objection, le conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de la subvention versée à l'association Foyer Rural de Morne Carette pour l'organisation des Foulées du Sud.

Le DGS revient sur le cas de l'association Zaï Band pour expliquer qu'une mauvaise rédaction du rapport est à l'origine du malentendu. Le rapport est l'acte juridique qui va déclencher la délibération du conseil. Son rédacteur est autant

responsable que le conseil municipal dans sa décision. Quand on lit le rapport on a effectivement le sentiment qu'il y a eu le paiement d'une prestation, et on peut donc avoir l'impression que c'est l'utilisation de l'argent public en dehors du circuit normal à savoir justification au premier euro et mise en concurrence. L'expression a été mal rédigée, c'est-à-dire que cette association vient faire des prestations gratuites mais néanmoins éprouve le besoin de changer son matériel pour la réalisation de ses prestations. Il faut donc être extrêmement prudent lorsqu'on fait des rapports sur ce type de sujet.

Certains élus font remarquer que cette précision figure effectivement dans le courrier de l'association.

Subvention à la société Dream Master

Dans le cadre du projet « Raconte-moi ta commune » initié par Jannick VOYER, cette société spécialisée dans la production de documentaires a réalisé, sur le plan culturel, un enregistrement sur un certain nombre de personnes aux Trois-Ilets. Cet enregistrement, réalisé sous la forme de deux documentaires de 52 minutes chacun, est très long. A la demande de la ville, ils pourront se décliner en montages d'une durée inférieure à partir d'extraits choisis par nos soins, qui pourrons contribuer à renforcer l'image de la commune, l'éducation à la culture et à la promotion du patrimoine iléen.

C'est un bien qui reste au niveau de la commune et qui pourra être utilisée pour les écoles plus tard.

Sur un cout de 77 000 €, 15 499,70 € restent à notre charge.

Mme GRAT souhaite savoir si nous disposions déjà des éléments de réponses attendus de la société à l'issue de la présentation du projet. Un certain nombre d'interrogations concernant l'exploitation financière du document avait été formulées et, sauf erreur de sa part, Dream Master devait y répondre via la commission culture.

Les différents supports devaient en effet être mis à jour, car il était question de DVD, support que l'on n'en vend pratiquement plus aujourd'hui. Il s'agissait aussi de savoir si la réalisation des extraits était comprise dans le projet initial ou s'il faudrait encore payer un prestataire pour cela.

Le Maire confirme que la réalisation des extraits était déjà incluse dans les 15 000 €.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite savoir s'il s'agit d'une commande de la ville.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une proposition de Monsieur VOYER que nous avons acceptée après avoir vu à la télévision le travail qu'ils avaient réalisé sur la ville du Saint Esprit. Mais il n'était pas question d'aller plus loin et de payer plus pour préparer un film pour la télévision.

Il s'agit aussi de mettre un terme à cette demande incessante de paiement de factures. Aujourd'hui les autres ont payé sauf nous.

Nous devons maintenant exploiter cet enregistrement. Le service culturel disposera du film que nous pourrons visionner et faire réaliser les extraits pour les écoles.

Les membres de l'assemblée votent à l'unanimité moins quatre abstentions le paiement de la subvention de 15 499.70 € à la société Dream Master.

9) DECISION MODIFICATIVE N° 01/2019

Le Maire passe la parole à Mme ROUVEL pour la présentation de ce rapport.

Cette décision modificative a pour but de procéder à des ajustements de crédits dans certains chapitres et d'intégrer de nouvelles recettes obtenues par la collectivité (recettes fiscales et subventions). Elle est décrite dans le tableau ci-dessous :

	Article	Libelle	Montant en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES	73111	Taxes foncière et taxe d'habitation	230 000.00
		Total	230 000.00
DEPENSES	023	Virement à la section d'investissement	56 808.00
	6748	Autres subventions	72 000.00
	611	Prestations de services	61 192.00
	6135	Locations mobilières	40 000.00
		Total	230 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENTS			
DEPENSES	2031-65	AMO - AMENAGEMENT CENTRE BOURG	10 000.00
	2031-83	ETUDES - HALL DES SPORTS	80 000.00
	21354-11	TRAVAUX ELECTRIFICATION	10 000.00
	2188-122	MATERIELS DIVERS	45 000.00
	21318-66	ATELIER SERVICE TECHNIQUE	300 000.00
	2151-77	REFECTION RUE DU BOUGAINVILLIER	2 558.00
	21568-84	MISE EN ETAT DES HYDRANTS	5 000.00
	2151-89	AMENAG.AVENUE I.J/RD7 XAVIER	365 000.00
	2151-151	MODERNISATION CHEMINS	55 000.00
	2135-199	TERRAIN SPORT ANSE A L'ANE	15 000.00
	2188-199	TERRAIN SPORT ANSE A L'ANE (Filets BUT)	2 700.00
		Total dépenses	890 258.00
RECETTES	13258-66	Subvention CTM- ATELIER S.TECHNIQUE	408 450.00
	1327-94	Subvention FEDER- AMENAG.AVENUE IMPER.	285 000.00
	13258-94	Subvention CTM- AMENAG.AVENUE IMPERAT.	71 250.00
	1328-94	Subvention CAESM- AMENAG.AVENUE IMPERAT.	68 750.00
	021	Virement section de fonctionnement	56 808.00
		Total recettes	890 258.00

En l'absence de question et d'objection, le Maire soumet cette DM N° 01/2019 à l'approbation du conseil municipal qui la vote à l'unanimité.

10) CONGRES DES MAIRES

Avec l'accord du conseil municipal, ce dossier sera traité en fin de séance.

11) INFOS MAPA

Le Maire fait lecture et explique les informations MAPA, qui ne requièrent aucune décision du conseil municipal.

12) GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE DANS LES TROIS ECOLES DE LA VILLE DE TROIS-ILETS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit du marché d'animation de la partie périscolaire qui comprend pour chacune des écoles l'accueil du matin, la pose méridienne avec accompagnement au réfectoire, la garderie et les animations du soir de 16 heures à 18 heures.

Il y a treize intervenants par école, soient un total de 39 personnes qui travaillent dans le cadre de la FOL.

Le marché portait au départ sur 9 mois, soit d'octobre à juin, mais les activités de la FOL vont en réalité de septembre à juin, soit 10 mois effectifs.

Il convenait donc de revoir, comme suit, ses montants pour les années scolaires à venir :

Année scolaire 2019-2020 : 424 744.00€

Année scolaire 2020-2021 : 426 750.00€

Année scolaire 2021-2022 : 428 222.00€

Soumis au vote de l'assemblée, cet avenant est voté à l'unanimité.

13) RENCONTRE FMI ET POPULATION DURANT LE CONGRES DES MAIRES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Comme l'an dernier, une soirée est organisée durant le congrès des maires par la ville avec celle de Ruel Malmaison, dans le cadre de nos rencontres avec elle et la FMI. Cette soirée réunira à peu près 200 personnes et l'association FMI évalue son cout à 2 000 € environ.

S'agissant des indemnités de séjour versées aux élus dans le cadre du congrès, hormis le billet d'avion en classe économique directement payé par la ville ou éventuellement par d'autres organismes pour certains, elles le seront pour les cinq nuitées allant du dimanche au jeudi soir au montant légal des nuitées prévu par la loi.

Les élus qui participeront à la soirée de la FMI recevront, eux, une rallonge de 200 € correspondant aux deux nuitées supplémentaires, à condition qu'ils participent effectivement à cette soirée.

D'autre part, suite aux relations prises l'an dernier avec la présidente de la Caisse des Ecoles de Ruel Malmaison, Madame ADAINE rencontrera cette dernière pour formuler peut-être des déplacements de part et d'autre, entre Rueil-Malmaison et la commune de Trois-Ilets dans le cadre de la culture, de la visite de Ruel Malmaison et de la tombe de Joséphine qui se trouve dans cette ville. Ceux de Ruel Malmaison viendront en retour voir la maison de naissance de Joséphine.

Le Maire met au vote la proposition des 2 000 € à l'association pour l'organisation de la soirée et les sept nuitées pour ceux qui participeront à la soirée de la FMI.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces deux éléments.

14) AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PORTION DE LA PARCELLE B264 A PADRA'S COMPAGNIE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

PADRA'S COMPAGNIE est l'entreprise qui dispose de la station Vito à l'Anse à l'Ane. En 2013, nous avons donné un avis favorable au principe d'une autorisation d'occupation contre rémunération, pour la mise en place d'un système de lavage automatique sur une partie du terre plein près du parking de l'Anse à l'Ane à proximité de la station d'essence, dans le respect de la réglementation en vigueur (permis etc).

Sur ce même terre-plein, situé entre la RD7 et le parking, se trouvent un transformateur EDF et la station d'essence. S'y ajouteront bientôt la station de lavage et l'étal de poissons. Tout cela fera l'objet d'un plan global qui donnera les perspectives d'occupation de cet espace. Plan sans lequel l'installation de la station de lavage sera refusée.

Le montant de la rémunération sera fixé ultérieurement par rapport aux surfaces qui seront occupées

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette autorisation d'occupation temporaire destinée à la mise en place d'une station de lavage automatique.

10) CONGRES DES MAIRES

Tous les autres rapports ayant été traités, le Maire revient sur celui relatif au congrès des maires et entame sa présentation.

Madame HENDERSON intervient alors pour émettre le souhait de revenir sur le rapport précédent relatif à la station de lavage. Elle aimerait en effet savoir si l'objet de la demande n'était pas encore défini lors de la séance de 17 juillet 2013, et connaître le contenu du document fourni par la mairie.

Le Maire confirme que l'objet de la demande était déjà connu mais que la station devait fournir les éléments permettant de savoir si le projet répond aux normes environnementales, notamment s'il s'agit de lavage à sec ou de lavage à eau.

Le dossier va être monté auprès de la Chambre de Commerce et nous pourrons certainement disposer à ce moment de ces éléments de réponse.

L'objet de ce vote est de permettre à la station de poursuivre ses démarches auprès de la Chambre de Commerce. Une fois le dossier revenu, avec le permis et le reste des pièces, il repassera devant le conseil municipal et la commission environnement aura bien entendu son mot à dire.

Tout cela sera noté dans le rapport du conseil municipal : commission environnement, représentation aux élus de l'installation avec permis etc. afin qu'on soit sûr qu'il n'y ait pas de pollution supplémentaire.

Madame HENDERSON souhaite ensuite, pour sa compréhension du dossier, savoir si la création de la station était conditionnée à la confirmation de la mise à disposition du terrain, et si la mairie attend pour cela en retour un cahier des charges avec le type lavage etc.

Le Maire préfère dire qu'afin que l'entreprise puisse poursuivre son dossier, un terrain sera mis à sa disposition à condition que les normes environnementales soient respectées.

Ayant répondu aux questions de Mme HENDERSON, il revient sur l'objet du rapport en cours.

Il énumère la liste des élus qui se sont déjà inscrits au niveau du secrétariat général, à savoir Mme GUILLOIS, Mme RAGOO Maryse, M. RENE-CORAIL Robert, M. PAIN serge, Mme ACCUS-ADAINE, Mme PINVILLE Myriam, Mme HENDERSON Christelle et M. GALY René, soit 8 élus.

Il note également le désistement de certains élus.

Madame CHRSTOPHE-HAYOT Gina émet le souhait de participer au congrès. Le Maire explique que la décision revient au conseil municipal, mais de manière générale 5 ou 6 élus y participent. Toutefois dans la mesure où en 2015 il n'y a pas eu de congrès on pourrait reporter ce nombre de place sur cette année. Priorité serait alors donnée à ceux qui n'y sont jamais allés.

Il appelle donc les autres qui souhaitent y participer à se faire connaître. Se portent alors candidates : Mmes ROUVEL Marthe, BOULET Carole et CHRISTOPHE-HAYOT Gina. Soit donc un total de onze inscrits maintenant.

Monsieur PADRA Jérôme signale s'être inscrit mais s'être aussi désisté pour

laisser la place aux autres. Il s'étonne cependant de ne pas voir figurer son nom dans la liste des inscrits.

Le Maire conclut qu'il s'agit certainement d'une incompréhension de la part du secrétariat sur le positionnement de Monsieur PADRA qui affirme avoir attendu le conseil pour décider de son désistement.

Pour clôturer ce dossier, en absence d'objection, il invite les inscrits à se rapprocher du secrétariat afin de communiquer leurs dates.

Avant la clôture de la séance, Madame HENDERSON souhaite savoir si dans le cadre du dossier portant sur les noms des abribus, traité lors du dernier conseil, la mairie attendait une réponse écrite des élus. Elle n'en a en effet pas fait, pensant que ce dossier aurait été abordé ce soir.

Le DGS rappelle que la police a recensé tous les abribus qui n'ont pas de nom. Un bordereau d'envoi avec cette liste a été déposé dans le casier de chaque élu, les invitant à faire connaître leur choix au Maire. La procédure a donc bien été mise en œuvre. Les réponses sont donc attendues.

Le Maire demande à ce que les propositions puissent parvenir à la mairie avant le 30 novembre prochain.

Monsieur PADRA revient pour sa part sur le problème de circulation de la rue DesGrottes, et déplore le fait que le panneau de double sens de circulation n'ait toujours pas été installé. Les automobilistes pensent que cette rue est à sens unique, et à chaque fois qu'on sort du rond point on se retrouve nez à nez avec des véhicules à l'intersection avec la rue Pasteur. Il demande donc avec insistance que ce panneau soit installé pour qu'il n'y ait pas d'accident à cet endroit.

Le DGS répond qu'à l'issue du dernier conseil municipal trois demandes avaient été formulées:

- celle portant sur les abribus,
- la seconde sur les places réservées devant le centre administratif, qui ont déjà été matérialisées,
- et enfin celle-ci portant sur ce panneau à double sens de circulation à l'intersection des rues DesGrottes et Pasteur.

Le panneau a déjà été commandé par la police municipale, et nous sommes par conséquent en attente de sa réception pour son installation.

Plus aucun point n'étant évoqué, le Maire remercie les élus et lève la séance à 20h 55min.

Le secrétaire de séance,

Robert RENE-CORAIL



Le Maire,

Arnaud RENE-CORAIL